

ACCUEIL PERSONNALISÉ

Projet Accueil Individualisé (source service-public.fr)

Le projet d'accueil individualisé (PAI) concerne les enfants atteints de troubles de la santé tels que :

- pathologie chronique (asthme par exemple),
- allergies,
- intolérance alimentaire.

Le PAI est un document écrit qui permet de préciser les adaptations à apporter à la vie de l'enfant ou de l'adolescent en collectivité (crèche, école, centre de loisirs).

Il peut concerner le temps scolaire mais aussi périscolaire.

Le PAI est élaboré à la demande de la famille et/ou du chef d'établissement avec l'accord de la famille et en accord avec le médecin.

Le formulaire P.A.I. est disponible auprès de la direction d'école.



Unités Localisées d'Inclusion Scolaires (ULIS)

Les ULIS sont des classes particulières pour la scolarisation d'élèves en situation de handicap.

L'école Primaire Paul Fort accueille la classe ULIS.

Information accueil de loisirs : cf Fascicule les accueils de loisirs

Information sur les tarifs : cf Fascicule Tarifs

Information sur l'utilisation de l'Espace Famille : cf Fascicule Espace Famille



Retrouvez toutes les informations sur le site de l'Espace Citoyens

<https://www.espace-citoyens.net/ezanville/>



INSCRIPTIONS SCOLAIRES



Première inscription dans une école d'Ezanville

Entrée à l'école maternelle

Entrée à l'école élémentaire



<https://www.espace-citoyens.net/ezanville/>

MAIRIE D'EZANVILLE

Maison de l'enfance

6 bis Grande rue

95 460 EZANVILLE

01 39 35 44 10 / mde@ezanville.fr

J'INSCRIS MON ENFANT

La scolarisation des enfants âgés de 3 ans est obligatoire

>> Je me rends à la Maison de l'enfance pour retirer un Dossier Administratif Unique ou je le télécharge sur l'Espace Famille rubrique « Edition de documents ».

DOSSIER UNIQUE ADMINISTRATIF OBLIGATOIRE
POUR TOUTES LES ACTIVITÉS
DU PÔLE SOCIO-ÉDUCATIF

UN SEUL DOSSIER PAR FAMILLE

- Livret de famille complet ou l'acte de naissance intégral des enfants
- Pièces d'identité des parents
- Carnet de santé de l'enfant (Vaccins)
- Justificatif de domicile : Facture électricité, eau, gaz, assurance habitation ou quittance de loyer datant de moins de 3 mois ou Attestation d'hébergement
- En cas de séparation, extrait du jugement précisant les conditions de garde / Garde alternée ou conjointe
- Feuille d'imposition sur le revenu (pour les nouveaux inscrits)
- Attestation de paiement et de quotient familial CAF ou attestation sur l'honneur de non allocataire
- Attestation d'assurance extra-scolaire
- Autorisation CDAP (Consultation Dossier Allocataire par les Partenaires)

>> Lorsque mon Dossier Administratif Unique est complet, je prends rendez-vous auprès du service scolaire d'Ézanville au 01 39 35 44 10 (Maison de l'enfance 6 bis Grande rue).

>> A l'issue du rendez-vous, une fiche « inscription scolaire » vous est remise :

Je contacte la direction de l'école pour un rendez-vous

Je souhaite demander une dérogation scolaire

DÉROGATION SCOLAIRE

Je souhaite solliciter une demande de dérogation scolaire.

- Je retire un formulaire de demande de dérogation scolaire auprès de la Maison de l'enfance
- Je télécharge le formulaire de demande de dérogation scolaire sur l'Espace Famille

La demande de dérogation scolaire doit parvenir avant la date donnée par le service scolaire.

La demande est examinée par Monsieur Le Maire courant mai.

Ma demande de dérogation est **refusée** → maintien sur l'école de secteur

Ma demande de dérogation est **acceptée** → inscription sur l'école demandée

Je contacte la direction de l'école d'affectation